

## CITIZEN

AGENDA 2030

# La protection sociale pour tous

Cercle de coopération des ONG/woxx

**Les États membres des Nations unies ont adopté fin septembre à New York l'Agenda 2030 pour un développement durable - en incluant la protection sociale.**

Le thème de la protection sociale est présent de façon explicite dans cinq des 17 nouveaux objectifs de développement durable de cet Agenda 2030. Ainsi, un des objectifs enjoint aux pays signataires de « mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient ». Un autre objectif les incite à « faire en sorte que chacun bénéficie d'une assurance santé, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable ».

La protection sociale désigne des dispositifs de prévention de « risques sociaux », ainsi que des dispositifs d'accompagnement, permettant à des personnes et familles de faire face aux conséquences financières des « risques sociaux ». Ces risques sociaux peuvent occasionner une perte de revenu ou une augmentation des

dépenses pour certains. Parmi les risques sociaux concernés on peut citer la vieillesse, la maladie, l'invalidité, le chômage, la maternité, et les charges de famille. Pour assurer la protection sociale des citoyens, de nombreux États des pays développés ont mis en place des systèmes complexes de financements et de services (sécurité sociale).

Selon l'Organisation internationale du travail (OIT), il s'agit d'établir des garanties élémentaires de sécurité sociale qui « devraient assurer au minimum à toute personne dans le besoin, tout au long de la vie, l'accès à des soins de santé essentiels et une sécurité élémentaire de revenu qui ensemble garantissent un accès effectif aux biens et services définis comme nécessaires à l'échelle nationale ».

## La protection sociale est indispensable à la lutte contre la pauvreté

Le Cercle de coopération salue l'importance attribuée à la protection sociale au sein de l'Agenda 2030, puisqu'il estime qu'il lui revient un rôle pivot dans la lutte contre la pauvreté. Il est inconcevable de sortir de la pauvreté de manière durable les individus et les familles les plus démunis sans protection sociale. Elle permet aux familles non seulement

de sortir de la pauvreté, mais surtout d'empêcher qu'elles retombent dans la précarité au moindre choc, que ce soit une maladie ou la perte d'un emploi. Lutter contre la pauvreté de manière durable c'est tout d'abord créer un cadre social sécurisé et propice au développement économique durable des familles. Une protection sociale inadaptée ou inexistante en revanche s'accompagne de progression des niveaux d'inégalité, de stagnation voire régression sociale et impacte négativement le développement des économies locales et nationales.

« Sans protection sociale, le développement ne pourra pas être garanti », a déclaré Helen Clark, responsable du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), à l'occasion d'une conférence de haut niveau sur la protection sociale dans le contexte des Objectifs de développement durable qui s'est tenue à Bruxelles le 27 avril 2015.

## La protection sociale - droit humain reconnu par la communauté internationale

L'Agenda 2030 n'est pas le premier cadre international à reconnaître l'importance qui revient à la protection sociale dans la lutte contre la pauvreté. Le concept de protection sociale est présent dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, adopté par l'Assemblée générale de l'ONU en 1966, ratifié aujourd'hui par 168 États, qui dispose dans son article 9 : « (...) reconnaissent le droit de toute personne à la sécurité sociale, y compris les assurances sociales. »

De même, a été adoptée en juin 2012 la recommandation n° 202 de

l'Organisation internationale du travail sur les socles de protection sociale qui est le résultat d'une collaboration entre les gouvernements et les organisations de travailleurs et d'employeurs de 185 pays. Elle est un jalon important dans l'établissement d'un consensus international sur l'extension de la sécurité sociale, garantissant à tout être humain une sécurité minimale de revenus, un accès aux soins de santé élémentaires et une sécurité des moyens d'existence de base comme l'accès à la nourriture, l'éducation ou autres biens et services essentiels.

## Et pourtant...

Bien que les gouvernements et institutions internationales reconnaissent et acceptent que la protection sociale soit une nécessité absolue, le droit fondamental de toute personne à la sécurité sociale est loin d'être réalisé pour la majeure partie de la population mondiale. Seule 27 pour cent de la population mondiale a accès à des régimes complets et efficaces de sécurité sociale, tandis que 73 pour cent ne bénéficie que d'une couverture partielle, ou n'est pas couverte du tout. Le manque d'accès à la protection sociale continue d'être un obstacle majeur au développement économique et social.

Dans de nombreux pays dits développés on observe même une tendance au désinvestissement dans les systèmes de protection sociale publics. Dans les pays les moins avancés (PMA), bien que des progrès aient été enregistrés dans les dernières décennies, seul un pourcentage très faible de la population est couvert par des systèmes publics de protection sociale, alors qu'une majorité de la population a recours à des systèmes traditionnels de solidarité.

## Occasion de relance

L'adoption de l'Agenda 2030 offre une nouvelle dynamique pour enfin concrétiser l'extension de la protection sociale au plus grand nombre. La mise en œuvre de cet agenda ambitieux nécessitera beaucoup d'efforts de la part des gouvernements, mais également de la part des acteurs de la société civile. Le rôle de la société civile consistera à accompagner les gouvernements pour la mise en œuvre de stratégies de protection sociale plus ambitieuses et à les interpeller le cas échéant pour les mettre face à leurs engagements et responsabilités.

